

ENQUÊTE NATIONALE SUR LES DISCRIMINATIONS ET LES DIFFICULTÉS SUBIES OU RENCONTRÉES PAR LES PERSONNES ATTEINTES D'EHS / MCS

I. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE :

1.1°. Objet de l'enquête :

Nombre de personnes atteintes d'EHS/MCS (électro-hyper-sensibilité et sensibilité chimique multiple) sont confrontées dans leur vie quotidienne à des difficultés de tous ordres, difficultés pour accéder aux lieux publics, aux administrations, aux soins, aux services...

Ces difficultés engendrent très souvent des comportements d'évitement, d'abandon, de contournement, voire d'auto-censure : les personnes atteintes d'EHS/MCS ne sortent plus, ne se soignent pas, ne vont plus faire leurs courses ou s'abstiennent de fréquenter les lieux publics ou ceux de loisirs ou de culture. En un mot, elles n'exercent plus leurs droits fondamentaux.

Devant la gravité des situations vécues par les personnes atteintes d'EHS/MCS, cette enquête est diffusée nationalement au sein des associations membres de CEMA-Phore, union des associations pour un environnement chimique et électromagnétique sain.

1.2°. Objectifs de l'enquête :

Les objectifs de cette enquête sont multiples :

- recenser et connaître les difficultés rencontrées et/ou les discriminations subies par les personnes atteintes d'EHS/MCS ;
- leur faire prendre conscience que ces difficultés et/ou ces discriminations sont en fait des atteintes à leurs droits fondamentaux, donc des discriminations ;
- alerter en conséquence les pouvoirs publics sur ces difficultés et/ou ces discriminations ;
- disposer d'éléments matériels qui serviront de base aux travaux juridiques et législatifs en cours.

Cette enquête est donc plus complète que celle de la CAF sur le handicap ou celle du défenseur des droits sur l'accès aux soins.

1.3°. Composition de l'enquête :

Cette enquête se présente en deux étapes :

- 1°. Tout d'abord, un memento général et juridique qui permet de faire le point sur l'état des connaissances de la personne atteinte d'EHS/MCS sur les discriminations.
- 2°. Ensuite, une partie signalement des difficultés rencontrées, des discriminations subies et de l'attitude adoptée par la personne atteinte d'EHS/MCS pour satisfaire un ou plusieurs besoins essentiels : **éviction, abandon, auto-censure, contournement ou action, et le résultat obtenu.**

1.4°. Utilisation des résultats de l'enquête :

Cette enquête est destinée à sensibiliser les pouvoirs publics sur l'importance des difficultés que rencontrent les personnes atteintes d'EHS/SCM dans leur vie quotidienne, que ce soit pour accéder à des lieux publics, aux administrations, aux soins médicaux ou encore à des services.

L'ensemble des questionnaires et des signalements ou leur synthèse sera transmise au Défenseur des Droits, soit directement soit par le biais d'un parlementaire, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi organique n°2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits.

Conformément à l'article 5 de cette même loi, toute association de plus de cinq ans d'ancienneté pourra aussi saisir directement le Défenseur des droits, pour des discriminations subies par les personnes atteintes d'EHS/SCM postérieures à la date anniversaire des cinq ans d'existence de l'association.

Il est donc recommandé à toute personne atteinte d'EHS/MCS de répondre à cette enquête.

II. MODE D'EMPLOI :

Pour remplir cette enquête sur papier, vous devez :

- *imprimer le document ;*
- *lire au préalable attentivement le memento sur les discriminations ;*
- *remplir au stylo bille le formulaire et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.*

Cette enquête ne prend que dix minutes de votre temps.

Votre témoignage nous est précieux pour faire avancer notre cause et nos travaux.

Par avance merci !

III. RETOUR DES ENQUÊTES ET DEMANDE D'INFORMATIONS :

Les formulaires de signalements sont à retourner par voie postale ou électronique avant le 31 mars 2025, à l'adresse suivante :

**ASSOCIATION DES MALADES ENVIRONNEMENTAUX (A.M.E)
32, Rue d'Escametch
64570 ARETTE**

Pour tout renseignement ou difficulté rencontrés dans la réalisation de cette enquête, vous pouvez contacter le 05.59.10.98.70 (en matinée uniquement).

